DIR FIN CDE PUB/DC-2024-29
DECISION DU MAIRE

Objet : **Demande de subvention auprès de la préfecture des Yvelines au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2024**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-104 du 2 octobre 2023, portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire et notamment le point 26 de son article 1 ;

Vu l'article 59 de la loi de finances pour 2016 n°2015-1785 du 29 décembre 2015, créant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes ;

Considérant la volonté de la Commune de créer un pôle socio-culturel unifié au service de ses concitoyens ;

Considérant la nécessité de relocaliser les services dans des locaux plus adaptés et plus respectueux des normes environnementales ;

Considérant l'attention particulière portée par l'Etat au financement de projet de transition écologique et de mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de la programmation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

DECIDE

Article 1er : **De déposer** une demande de subvention pour un montant de 900 000 euros auprès de la Préfecture des Yvelines, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2024 pour la création d'un pôle de services socio-culturels au sein du quartier des Merisiers.

Article 2 : **De préciser** que le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PÔLE SOCIO-CULTUREL DES MERISIERS							
Dépenses			Recettes				
	EUR HT	EUR TTC		EUR HT	%	EUR TTC	%
1. Etudes préalables	45 000,00 €	54 000,00 €	Etat DSIL 2024	900 000 €	24%	900 000 €	22,6 %
Dont Bureau de contrôle	*12 500,00 €*	*15 000,00 €*	Trappes	2 800 000 €	76%	3 084 000 €	77,4 %
Dont BET Fluides	*2 500,00 €*	*3 000,00 €*					
Dont Thermicien	*7 500,00 €*	*9 000,00 €*					
2. Acquisition des locaux	2 280 000,00 €	2 280 000,00 €					
3. Travaux ERP 1	708 333,33 €	850 000,00 €					
4. Travaux ERP 2	666 666,67 €	800 000,00 €					
TOTAL	**3 700 000,00 €**	**3 984 000,00 €**	**TOTAL**	**3 700 000,00 €**	100%	**3 984 000,00 €**	

Reçu du Contrôle de légalité le 18/03/2024
Identifiant : 078-217806215-20240313-8708-DE-1-1

<u>Article 3</u> : **De signer** toutes les pièces et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

<u>Article 4</u> : **De dire** que les recettes seront inscrites au budget de la ville, chapitre 13.

Fait à Trappes, 15 MARS 2024

Ali RABEH
Maire de Trappes

MAIRIE DE TRAPPES (78190)
Cabinet du Maire

Reçu du Contrôle de légalité le 18/03/2024
Identifiant : 078-217806215-20240313-8708-DE-1-1